

ORDRE D'INSERTION POUR LES AVIS OFFICIELS

Département émetteur	DALE
----------------------	------

PARUTION(S) :

NOMBRE DE PARUTION	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
DATE(S) DE PARUTION(S)		1 ^{er} juillet 2016 19 juillet 2016	
ECHEANCE(S) OBLIGATOIRE (S)			
PROCHAINE PARUTION	<input type="checkbox"/>		

Avis :

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE
CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur des chemins pour piétons de Bardonnex n° 29'984

Le contexte

Le plan directeur des chemins pour piétons s'inscrit dans l'objectif du Plan directeur communal de poursuivre la mise en place d'un réseau d'espaces publics et de mobilité douce de qualité à l'échelle communale. Il s'agit d'encourager la pratique de la marche dans les relations inter-quartiers et les liaisons avec les communes voisines, l'accès aux équipements publics et les promenades.

Le plan directeur des chemins pour piétons

Le plan directeur des chemins pour piétons est un document d'urbanisme, qui définit les stratégies et les mesures que la commune souhaite engager pour développer son réseau de mobilité douce. Conformément à la Loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR), les communes genevoises ont l'obligation d'élaborer un plan directeur des chemins pour piétons. Le plan directeur des chemins pour piétons de Bardonnex s'accompagne d'un schéma directeur du réseau cyclable. Ce dernier ne fait pas l'objet de la consultation publique.

La consultation publique

En application de l'article 10 bis al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Bardonnex, en collaboration avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), engage **une consultation publique de 30 jours du 1^{er} juillet au 2 août 2016** sur le projet de plan directeur des chemins pour piétons.



Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- > **A la Mairie de Bardonnex**, route de Cugny 99 (Commanderie), 1257 Compesières, lundi et mardi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00, et jeudi de 8h30 à 18h00 (sans interruption).

- > **Au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)**, réception de l'Office de l'Urbanisme (OU), rue David-Dufour 5, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la Mairie de Bardonnex ou au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

**Le conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie**

Antonio HODGERS